

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**3^e conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de
la RDC**

Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)

Le Profil des bibliothécaires de l'Université de Kinshasa

par

Marcel LUTUMBA Nkuela

**Bibliothécaire principal et chercheur-enseignant au département des Sciences et
Techniques documentaires de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université
de Kinshasa**

Introduction

Le Comité scientifique en charge de cette conférence, nous a proposé d'élargir le cadre de l'étude à l'ensemble des bibliothèques de l'Université de Kinshasa. Si l'idée était bonne, sa concrétisation n'a pu avoir lieu car la plupart des bibliothécaires des bibliothèques facultaires n'ont pas répondu au questionnaire que nous leur avons adressé. La Bibliothèque Centrale ayant été la seule à coopérer, nous ne vous présenterons que les données qui lui sont relatives. Notre analyse s'articule autour des cinq points suivants :

- les échelons ou grades hiérarchiques
- les études faites
- l'âge
- l'ancienneté dans la profession
- les publications dans les domaines de la documentation.

La Bibliothèque Centrale emploie 63 % des bibliothécaires de l'institution.

Les Grades hiérarchiques

Selon les Statuts¹ du Personnel de l'Enseignement supérieur et universitaire de la République Démocratique du Congo, la filière des bibliothécaires comporte cinq échelons ou grades hiérarchiques :

- le bibliothécaire de deuxième classe (B2)
- le bibliothécaire de première classe (B1)
- le bibliothécaire Principal (BP)
- le bibliothécaire en Chef Adjoint (BCA)
- le bibliothécaire en Chef (BC)

Pour passer d'un grade à un autre, des critères ayant trait aux études faites, à l'ancienneté et aux publications réalisées doivent être remplis.

Tableau n° 1. Répartition des bibliothécaires de la Bibliothèque Centrale par grades hiérarchiques

Grades	Effectifs	%
B2	6	31.57
B1	9	47.36
BP	3	15.78
BCA	1	5.26
BC	0	0.00
TOTAL	19	100

Près de 80 % de ces bibliothécaires appartiennent aux deux premiers échelons hiérarchiques. Au terme de la Décision Rectorale n° 0025/UNAZA/76, ceux-ci peuvent exécuter des tâches techniques (catalogage, indexation,...) mais n'assument pas de charges administratives. C'est donc à défaut de bibliothécaires Principaux (BP) que tous les départements de la Bibliothèque Centrale sont dirigés par des bibliothécaires de première et de deuxième classes.

Études faites

En répartissant les bibliothécaires de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Kinshasa par niveaux d'études, nous obtenons les tableaux suivants:

Tableau n° 2. Répartition par niveaux d'études

Niveaux d'études	Effectifs	%
premier cycle	0	0
deuxième cycle	10	52.6
troisième cycle	9	47.3
Total	19	100

¹ Ordonnance-loi n° 81-160

Près de la moitié des bibliothécaires ont un diplôme de troisième cycle. Les autres, soit 52.6 %, ont des diplômes de licence. L'information obtenue grâce à l'élaboration du tableau est incomplète, elle ne mentionne pas leurs spécialités. Le tableau n° 3 supplée à cette lacune en répartissant les bibliothécaires aussi bien par leurs niveaux d'études que par leurs spécialités.

Tableau n° 3. Répartition par niveaux d'études et par spécialités

Spécialité	Niveau			Total
	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	
Pédagogie Appliquée	0	1	0	1
Anthropologie	0	2	0	2
Lettres (langue et littérature anglaise)	0	1	0	1
Psychologie	0	2	0	2
Histoire	0	1	0	1
Théologie	0	1	0	1
Sciences Politiques et Administratives	0	2	0	2
Gestion de l'Environnement	0	0	1	1
Bibliothéconomie	0	0	8	8
Total	0	10	9	19

Ce tableau à double entrée nous permet d'observer que :

- 42 % des bibliothécaires sont diplômés du troisième cycle en Bibliothéconomie. L'étude de leur dossier confirme que ce diplôme leur a été délivré par l'actuel Département des Sciences et Techniques Documentaires de l'Université de Kinshasa de la République Démocratique du Congo à l'exception d'un seul qui l'a obtenu à l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques de France (ENSSIB). L'un des détenteurs du Diplôme Spécial en Bibliothéconomie détient également un diplôme de troisième cycle en Santé Publique. Un autre bibliothécaire, qui représente 5 % de l'effectif total, a un diplôme de troisième cycle en gestion de l'environnement de la Faculté des Sciences de l'Université de Kinshasa.
- Plus de 50 %, soit dix de ces dix-neuf bibliothécaires, sont licenciés dans les disciplines et proportions suivantes :
 - o un en Pédagogie Appliquée (Option Biologie)
 - o deux en Anthropologie
 - o un en Lettres (Langue et Littérature anglaises)
 - o deux en Psychologie
 - o un en Histoire
 - o un en Théologie
 - o deux en Sciences Politiques et Administratives

Cette dernière observation permet de dire que la lettre n° SG/LD/DIRSAC/165/MKZ/95 du 27 février 1995 du Secrétaire Général Académique de l'Université de Kinshasa, contraignant tous les bibliothécaires non formés à suivre une formation en bibliothéconomie, n'a pas été appliquée.

Tableau n° 4. Répartition par niveaux d'études et par échelons hiérarchiques

Échelons→ ↓Niveaux	B2	B1	BP	BCA	BC	Total
premier cycle	0	0	0	0	0	0
deuxième cycle	2	9	0	0	0	11
troisième cycle	4	0	3	1	0	8
Total	6	9	3	1	0	19

De la lecture du précédent tableau, il ressort que quatre des six bibliothécaires de l'échelon hiérarchique le plus bas de la profession (B2) sont porteurs d'un diplôme de troisième cycle alors que tous ceux qui relèvent de l'échelon immédiatement supérieur (B1), ne sont jamais allés au-delà du

deuxième cycle. Les supérieurs hiérarchiques ont donc moins étudié que leurs subordonnés, ces derniers, plus souples, ont suivi une formation universitaire tandis que les premiers, plus conservateurs, ont été initiés sur le tas.

Âge

Ayant tenté de répartir les dix-neuf bibliothécaires de la Bibliothèque Centrale de l'Université de Kinshasa par tranches d'âge de dix ans, nous obtenons le tableau suivant :

Tableau n° 5. Répartition par âge

Tranches	Effectifs	Effectifs Cumulés Croissants	Effectifs Cumulés Décroissants
30-40 ans	1	1	19
41-51 ans	1	2	18
52-62 ans	15	17	17
63-73 ans	1	18	2
74-84 ans	1	19	1
TOTAL	19		0

Parmi les cinq tranches d'âge présentes, c'est la tranche médiane (52-62 ans) qui a les effectifs les plus élevés, soit quinze sur dix-neuf. Ceci représente 80 % de la population étudiée. En y ajoutant les effectifs des autres tranches dans l'ordre croissant c'est-à-dire, (63-73 ans) et (74-84 ans), nous obtenons dix-sept bibliothécaires ou 90 % de la population considérée, dont l'âge varie entre cinquante-deux et quatre-vingt-quatre ans. Relevons que la plupart des débutants (Bibliothécaires de deuxième classe) font partie de la tranche d'âge médiane. L'âge de cinq de ces six débutants varie de cinquante-deux à soixante-deux ans. Ensuite, tous les bibliothécaires de première classe, c'est-à-dire ceux relevant du deuxième échelon hiérarchique de la profession de bibliothécaire en République Démocratique du Congo (RDC), font partie de la tranche médiane. Cela apparaît mieux dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 6. Répartition par âge et par échelons hiérarchiques

Échelons → ↓ Tranches	B2	B1	BP	BCA	BC	Total
30-40 ans	1	0	0	0	0	1
41-51 ans	0	0	1	0	0	1
52-62 ans	5	9	1	0	0	15
63-73 ans	0	0	1	0	0	1
74-84 ans	0	0	0	1	0	1
Total	6	9	3	1	0	19

L'Ancienneté dans la profession

Tableau n° 7. Répartition par ancienneté

Ancienneté dans la profession	Effectifs	Effectifs cumulés croissants	Effectifs Cumulés Décroissants
(0-5 ans)	5	5	19
(5-10 ans)	1	6	14
(10-15 ans)	0	6	13
[15-20 ans)	3	9	13
(20-25 ans)	1	10	10
(25-30 ans)	5	15	9
(30-35 ans)	4	19	4
TOTAL	19		0

Dans le tableau ci-dessus, les dix-neuf bibliothécaires de la Bibliothèque Centrale sont répartis en fonction de leur ancienneté dans la profession.

Nous pouvons y remarquer que :

- treize de ces bibliothécaires, soit près de 70 % de l'ensemble, ont au moins quinze ans d'ancienneté
- dix d'entre eux, donc plus de 50 %, ont au moins vingt ans d'ancienneté
- neuf bibliothécaires ont au moins vingt-cinq ans d'ancienneté dans la profession
- quatre ont au moins trente ans d'ancienneté dans la profession
- l'ancienneté de 26 % de ces bibliothécaires est inférieure à cinq ans

Tableau n° 8. Répartition par ancienneté et par échelon hiérarchique

Échelons → ↓ Ancienneté	B2	B1	BP	BCA	BC	Total
0-5 ans	5	0	0	0	0	5
5-10 ans	1	0	0	0	0	1
10-15 ans	0	1	0	0	0	1
15-20 ans	0	1	2	0	0	3
20-25 ans	0	1	0	0	0	1
25-30 ans	0	5	0	0	0	5
30-35 ans	0	1	1	1	0	3
TOTAL	6	9	3	1	0	19

Nous pouvons observer dans ce tableau que :

- le bibliothécaire en Chef Adjoint (BCA) a trente-deux ans d'ancienneté
- Deux tiers des bibliothécaires principaux (BP) ont moins de vingt ans d'ancienneté
- L'ancienneté de six bibliothécaires de première classe (B1) varie de vingt-cinq à trente-cinq ans et ont donc une ancienneté plus grande que la plupart des Bibliothécaires principaux (BP)
- Tous les bibliothécaires de deuxième classe (B2) ont moins de dix ans d'ancienneté

Les Publications dans le domaine de la documentation

La répartition de ces dix-neuf bibliothécaires suivant le nombre de leurs publications et par type des publications dans le domaine de la documentation permet d'élaborer les deux tableaux ci-dessous.

Tableau n° 9. Distribution par nombre de publications dans le domaine de la documentation

Nombre de Publications	Effectifs	Effectifs cumulés croissants	Effectifs cumulés décroissants
0-2	14	14	19
2-4	1	15	5
4-6	4	19	4
6-8	0	19	0
Plus de 8	0	19	0
Total	19	76	28

La lecture de la colonne des effectifs cumulés de manière croissante révèle que quatorze bibliothécaires, soit 74 % des effectifs, possèdent moins de deux publications dans le domaine de la documentation. À proprement parler, bon nombre d'entre eux n'ont pas de publications. Aussi, la plupart des bibliothécaires de deuxième classe n'ont que leurs mémoires de Diplôme Spécial en Bibliothéconomie comme publications tandis que presque tous ceux de première classe ont exclusivement produit des répertoires bibliographiques pour obtenir une promotion dans la hiérarchie professionnelle. Toutes ces bibliographies de première main, qui signalent certaines catégories de documents détenus par la Bibliothèque Centrale, sont l'œuvre de plusieurs personnes et en deviennent anonymes par excès d'auteurs. Si ce fait était connu des décideurs, la plupart des bibliothécaires de première classe actuels ne le seraient pas.

Tableau n° 10. Répartition par type de publications dans le domaine de la documentation

Type de publications	Effectifs
Compilation	7
Analyse	8
Sans publication	4
Total	19

Par ailleurs, ne comportant aucun jugement de valeur sur les documents recensés, ces travaux relèvent de la compilation et ne peuvent être considérés comme scientifiques. Sept bibliothécaires sont plutôt compilateurs, huit seulement ont dû réellement mener des investigations scientifiques tandis que quatre n'ont rien produit. Donc en dehors de la faible productivité scientifique, relevons également un manque de rigueur en la matière.

Conclusion

Le tableau que nous venons de décrire paraît sombre : les bibliothécaires sont en majorité non formés et avancés en âge, les bibliothécaires publient peu ou rien,... Les conséquences d'une telle situation sont multiples, nous n'en relèverons que deux :

La première conséquence est le faible rendement en matière de traitement documentaire. À titre d'illustration, les six bibliothécaires du Département du catalogage des monographies de la Bibliothèque Centrale a catalogué six cents ouvrages pendant deux ans alors que nos fichiers sont actuellement caducs. Cela représenterait cinquante ouvrages traités par bibliothécaire par année ou mieux un ouvrage traité par bibliothécaire par semaine. En outre, avec environ quarante mille volumes de monographie, la mise à jour des fichiers de la Bibliothèque Centrale devrait, à ce rythme, prendre au moins cent ans.

La deuxième conséquence, d'ailleurs intimement liée à la première, concerne la déconsidération du bibliothécaire dans le milieu universitaire. Car, par notre comportement, nous avons donné l'impression aux autres membres de la communauté universitaire que nous ne sommes membres du personnel scientifique et académique que par la seule volonté du législateur et non par la nature de nos activités.

La nécessité de remédier à la situation que nous venons de brosser s'impose. Nous ne pouvons y parvenir que par la définition préalable aussi bien des critères rigoureux que du processus rationnel de recrutement, les statuts actuels n'étant pas assez explicites.